

Table des matières

Introduction	2
Profil enseignement	3
- Compétences et acquis au terme de la formation	3
- Programme détaillé	4
- Programme par matière	4
- Prérequis entre cours	4
- Cours et acquis d'apprentissage du programme	5
Informations diverses	6
- Liste des bacheliers proposant cette mineure	6
- Conditions d'admission	6
- Evaluation au cours de la formation	6
- Formations ultérieures accessibles	6
- Infos pratiques	6

Introduction

INTRODUCTION

Introduction

La mineure d'accès en sciences pharmaceutiques vous offre aux étudiants du baccalauréat en sciences biomédicales:

- une solide formation de base vous permettant de vous approprier les fondements des différentes disciplines constitutives des sciences pharmaceutiques ;
- un accès facilité au Master en sciences pharmaceutiques, moyennant des compléments de formation.

Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Développer et acquérir un socle de connaissances et compétences qui constituent les fondements de chacune des disciplines constitutives des sciences pharmaceutiques, discipline autre que celle de sa majeure, et donc maîtriser les prérequis nécessaires en vue, si l'étudiant le souhaite, d'un accès facilité au master en sciences pharmaceutiques, tels sont les objectifs que se fixe l'étudiant qui choisit la mineure d'accès au master en sciences pharmaceutiques

Au terme de la mineure d'accès au master en sciences pharmaceutiques, l'étudiant est capable de :

- Min-A.1. Maîtriser, avec la rigueur exigée par la discipline, les fondements théoriques (connaissances, concepts, outils, ...) des principales disciplines constitutives des sciences pharmaceutiques, prérequis indispensables dans une perspective de (ré)orientation vers le master en sciences pharmaceutiques.
- Min-A.2. S'approprier et maîtriser les fondements de la démarche de recherche scientifique (méthodologie de recherche) spécifique aux sciences pharmaceutiques, prérequis indispensables dans une perspective de (ré)orientation vers le master en sciences pharmaceutiques.
- Min-A.3. Faire preuve d'une capacité d'un mode de raisonnement spécifique aux sciences pharmaceutiques avec la rigueur exigée par la discipline.
- Min-A.4. Appréhender, questionner, analyser, discuter et résoudre une problématique en sciences pharmaceutiques, avec la rigueur exigée par la discipline, en mobilisant les fondements disciplinaires et méthodologiques pertinents.
- Min-A.5. Développer un angle de lecture et une analyse critique et réflexive spécifiques aux sciences pharmaceutiques avec la rigueur exigée par la discipline.

PROGRAMME DÉTAILLÉ

Programme par matière

○ Obligatoire

△ Activité non dispensée en 2019-2020

⊕ Activité cyclique dispensée en 2019-2020

⊗ Au choix

⊙ Activité cyclique non dispensée en 2019-2020

■ Activité avec prérequis

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc.)

Bloc
annuel

2 3

o Contenu:

o Première année de la mineure (en BAC12)

○ WFARM1231P	Chimie organique 2ème partie (partim)		45h+60h	6 Crédits	2q	x	
○ WSBIM1220	Neurobiologie	Frédéric Clotman Emmanuel Hermans (coord.) Aleksandar Jankovski	30h	3 Crédits	2q	x	
○ WFARM1237	Introduction botanique à la pharmacognosie 1re partie	Stephan Declerck Muriel Quinet (supplée) François Chaumont	22.5h +15h	3 Crédits	1q	x	
○ WFARM1238	Introduction botanique à la pharmacognosie 2e partie	Joëlle Leclercq Muriel Quinet	22.5h +15h	3 Crédits	2q	x	

o Deuxième année de la mineure (BAC13)

○ WFARM1302P	Chimie pharmaceutique (Partim)		45h+15h	4 Crédits	1q		x
○ WFARM1304	Pharmacognosie (A. Pharmacognosie chimique et B. Plantes médicinales)	Joëlle Leclercq	45h+30h	6 Crédits	2q		x
○ WFARM1243	Introduction à la chimie analytique (Théorie)	Marie-France Herent Giulio Muccioli (coord.)	30h	3 Crédits	2q		x
○ WFARM1332P	Pharmacologie générale 2ème partie (partim)		15h	2 Crédits			x

Prérequis entre cours

Un document (nb: pas disponible car sans objet pour ce programme wfarm100i) précise les activités (unités d'enseignement - UE) pour lesquelles existent un ou des prérequis au sein du programme, c'est-à-dire les UE du programme dont les acquis d'apprentissage doivent être certifiés et les crédits correspondants octroyés par le jury avant inscription à cette UE. (Rem: Ce document n'est donc disponible que s'il y a des prérequis au sein du programme.)

Par ailleurs, ces activités sont identifiées dans le programme détaillé: leur intitulé est suivi d'un carré jaune.

Le prérequis étant un préalable à l'inscription, il n'y a pas de prérequis à l'intérieur d'un bloc annuel d'un programme.

Les prérequis sont définis entre UE de blocs annuels différents et influencent donc l'ordre dans lequel l'étudiant pourra s'inscrire aux UE du programme.

En outre, lorsque le jury valide le programme individuel d'un étudiant en début d'année, il assure la cohérence du programme individuel :

- Il peut transformer un prérequis en corequis au sein d'un même bloc annuel (pour lui permettre la poursuite d'études avec une charge annuelle suffisante) ;
- Il peut imposer à l'étudiant de combiner l'inscription à deux UE distinctes qu'il considère nécessaires d'un point de vue pédagogique.

Pour plus d'information, consulter le [règlement des études et des examens](https://uclouvain.be/fr/decouvrir/rgee.html) (https://uclouvain.be/fr/decouvrir/rgee.html).

Cours et acquis d'apprentissage du programme

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain, un [référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout diplômé au terme du programme. La contribution de chaque unité d'enseignement au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme est visible dans le document "*A travers quelles unités d'enseignement, les compétences et acquis du référentiel du programme sont développés et maîtrisés par l'étudiant ?*".

Informations diverses

LISTE DES BACHELIERS PROPOSANT CETTE MINEURE

> [Bachelier en sciences biomédicales](#) [prog-2019-sbim1ba]

CONDITIONS D'ADMISSION

Conditions spécifiques d'admission

Cette mineure est exclusivement accessible aux étudiants inscrits en bachelier en sciences biomédicales à partir de la deuxième année.

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Les méthodes d'évaluation sont conformes au règlement des études et des examens (<https://uclouvain.be/fr/decouvrir/rgee.html>). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».

FORMATIONS ULTÉRIEURES ACCESSIBLES

La mineure en sciences pharmaceutiques donne accès au master en sciences pharmaceutiques moyennant un complément de formation de 11 crédits :

WFARM 1306 Microbiologie médicale (4 crédits)

WFARM 1307 Eléments de physico-chimie appliqués aux sciences pharmaceutiques (2crédits)

WFARM 1310 Médicaments inorganiques à usage diagnostic et thérapeutique (3 crédits)

WFARM 1303 Biochimie médicale (2 crédits)

INFOS PRATIQUES

Responsable académique: Emmanuel Hermans

Personne de contact: Josiane Toremans

Secretariat de l'école de pharmacie (Av. Mounier 73, SFAR 73.60, 1200 Bruxelles)

Téléphone 02/764.73.60